

## Autodéclaration pour la production de Naturafarm Bœuf de Pâturage

Numéro de membre: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Par la présente, je déclare vouloir produire du Naturafarm Bœuf de Pâturage sur le(s) site(s) de production portant le(s) numéro(s) BDTA suivants :

*(Pour les alpages et les exploitations d'estivage sur SAU, il n'est pas nécessaire de remplir une auto-déclaration)*

Numéro(s) BDTA : \_\_\_\_\_

Sur la même exploitation, je pratique en outre l'engraissement traditionnel de gros bétail SST-SRPA.

J'ai lu les règlements de production correspondants et je les accepte. Les règlements sont disponibles ici : [www.mutterkuh.ch](http://www.mutterkuh.ch) et [www.beef-control.ch](http://www.beef-control.ch).

### Je certifie par la présente que je détiens

- les femelles, élevées sous la mère, sevrées, catégorie A3
- les mâles, élevés sous la mère, sevrés, **castrés**, catégorie A7 *(possible uniquement en absence d'engraissement traditionnel de gros bétail SST-SRPA sur l'exploitation)*.

**conformément au règlement de production pour Naturafarm Bœuf de Pâturage et que je remplis notamment les exigences suivantes :**

- **SST**
- **SRPA**, avec accès à un parcours permanent, en plus de **sorties quotidiennes au pâturage** pendant la période de végétation
- Surface de pâturage d'au moins 14 ares par UGB pour les Naturafarm Bœuf de Pâturage.
- **PLVH :**
  - Programme fédéral PLVH pour toute l'exploitation
  - ou
  - PLVH partielle pour Vache mère Suisse
- **Pas d'affouragement d'aliments contenant du soja** aux Naturafarm Bœuf de Pâturage.
- Je détiens tous les bovins de la même catégorie SRPA A3 ou A7 selon les exigences pour les Naturafarm Bœuf de Pâturage. **Les mâles entiers et castrés sont considérés comme appartenant à la même catégorie.**

Je suis conscient.e qu'un résultat positif du contrôle périodique de l'exploitation par le service d'inspection mandaté par Vache mère Suisse est une condition préalable à la participation à ce programme. La reconnaissance de l'exploitation ne donne pas de droit de livraison. Vache mère Suisse peut, en fonction de la situation du marché, ne reconnaître les exploitations que pour certains labels.

J'annonce par écrit dans les 30 jours à Vache mère Suisse toutes les modifications formelles, notamment les changements d'adresse, les changements de chef d'exploitation, les changements d'organisation (p. ex. création d'une communauté d'exploitation, reprise d'un site de production supplémentaire).

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

A envoyer à : beef control, Gass 10, Case postale, 5242 Lupfig